



Résolution 481 (1971)¹

Réponse au sixième rapport de la FAO

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris acte du 6^e rapport présenté au Conseil de l'Europe par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) ([Doc. 2353](#)) ;
2. Considérant les efforts persistants entrepris par la F.A.O. en vue d'améliorer les moyens d'existence matériels de la population de toutes les parties du monde, et en particulier de relever le niveau de la nutrition dans les pays les moins développés, félicite la F.A.O. des résultats obtenus au cours des vingt-cinq dernières années et lui adresse ses meilleurs vœux pour le succès de ses activités actuelles et futures ;
3. Tenant compte des objectifs de la deuxième Décennie du développement, et reconnaissant le droit fondamental de tout homme à une nourriture adéquate, exprime sa volonté d'œuvrer pour que ce droit soit totalement respecté ;
4. Considérant que le deuxième Congrès mondial de l'alimentation a mis en lumière un certain nombre d'idées que l'Assemblée aurait intérêt à étudier de manière détaillée, charge sa commission de l'agriculture de lui faire rapport sur les principales questions traitées par ledit congrès ;
5. Reconnaisant que l'étude prospective du développement agricole mondial, effectuée par la F.A.O., a et ne peut qu'avoir des répercussions sur la politique suivie par les pays développés, dans le cadre des objectifs généraux d'un développement équilibré de l'économie mondiale considérée dans son ensemble, prie sa commission de l'agriculture de lui faire rapport dès que possible sur ses conclusions en la matière ;
6. Se félicitant des progrès réalisés dans l'utilisation de variétés de céréales à haut rendement dans un certain nombre de pays en voie de développement, et en reconnaissant que ces progrès peuvent améliorer la situation nutritionnelle au cours des prochaines années, exprime l'espoir que le répit ainsi obtenu pourra être utilisé au mieux pour accélérer le processus général de développement économique et social ;
7. Considérant que les échanges de produits agricoles continuent à évoluer d'une manière peu satisfaisante pour les pays en voie de développement, réaffirme sa conviction que des politiques d'importation plus généreuses de la part des pays développés devraient faire partie intégrante des efforts déployés pour encourager, dans les pays en voie de développement, les secteurs de production agricole dans lesquels ces pays sont le mieux à même de soutenir la concurrence ;
8. Remerciant la F.A.O. de son analyse détaillée du travail accompli par elle dans la région européenne, exprime l'espoir que la coopération utile établie dans de nombreux domaines d'intérêt commun pourra être encore développée et renforcée dans l'intérêt de cette région.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1971 (29^e séance) (voir [Doc. 2868](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1971 (29^e séance).

